

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE

PROJET BI-DEPARTEMENTAL DE DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE A LA MAISON DE L'ARDECHE ET DE LA DROME

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE

TERRITOIRE

Pop. : 824 200 habitants (66 % en zone non conventionnée) *Densité* : 68 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : 2 350 (735 en Ardèche, 1 615 en Drôme)

Part de résidences secondaires : 13 %

Taux FSN :

Ardèche : 48 % *Plafond FSN* : 451 €

Drôme : 45,8 % *Plafond FSN* : 410 €

Lignes ADSL dégroupées : 96 % *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 15 %

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : 04/12/2013 *Consultation ARCEP* : s'achève le 04/06/2014

Conventions de déploiement sur le territoire : aucune convention n'a été signée pour l'instant. L'opérateur et les collectivités ont accepté le principe d'un conventionnement unique bi-départemental incluant les EPCI, les Départements et la Région.

Déploiements FttH d'initiative privée : 66 communes (Orange), début en 2013, soit 34 % des foyers

Déploiements FttH d'initiative publique : 8 communes (ADN), début en 2008, soit 2,5 % des foyers

Déploiements FttO d'initiative privée :

Ardèche : 34 communes (Orange), soit 74 % des entreprises de plus de 20 salariés

Drôme : 49 communes (Orange), soit 89 % des entreprises de plus de 20 salariés

Déploiements FttO d'initiative publique : 390 communes (ADN), soit 85 % des entreprises de plus de 10 salariés.

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : Les 24 juin et 1er juillet 2013, les deux Assemblées départementales de l'Ardèche et de la Drôme ont adopté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Ardèche et de la Drôme.

Couverture :

+ 34 % de la population en FttH à horizon 2020 (initiative privée)

+ 34 % de la population raccordable en FttH à horizon 2020 (initiative publique), soit 68 % en cumulé

+ 30 % de la population raccordable en FttH à horizon 2025 (initiative publique), soit 98 % en cumulé

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS : 2015 – 2019

Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	20,5 M€	8,2 M€	-	2015-2019
FttH*	161 764	214,3 M€	69,3 M€	1 325 €	2015-2019
FttH racco.	130 152	52 M€	9,2 M€	400 €	2015-2025
FttH bât. prio.	926	1,2 M€	0,4 M€	1 325 €	2015-2019
FttO	-	-	-	-	-
Inclusion numérique	3 000	1,2 M€	0,45 M€	400 €	2015-2019
Etude	-	0,9 M€	0,3 M€	-	2015-2019
coût total : 290,1 M€ (dont 96,64 M€ FSN)					
Le projet bénéficie de la majoration supra départementale de 10 %					

* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

Notes sur les déploiements :

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) et maître d'ouvrage : Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique

Montage juridique : Conception et construction en marchés de travaux, exploitation, maintenance et commercialisation en délégation de services public (affermage)

Plan de financement :

	Départ. 07 et 26	Région et Interco (1)	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER) (2)	Autres Syndicat ADN	Autres (3)
Montant	25	64	96,6	-	84,7	19,8
%	8,6 %	22,1 %	33,3 %		29,2 %	6,8 %

- (1) Le montant final à charge des EPCI n'est pas défini. Il dépendra des subventions perçues de l'Etat, de la Région et de l'Europe (Feder). Il est évalué à ce jour entre 200 et 300 € par prise à construire. L'aide de la Région n'est pas encore précisée à ce jour.
- (2) L'aide de l'Europe (PO FEDER 2014-2020) n'est pas modélisée dans ce plan et viendrait en déduction de la part restant à la charge des EPCI.
- (3) Revenus issus de la commercialisation du réseau ou de fonds apportés par le délégataire

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

- Fin 2014 : lancement de la procédure de marché de travaux et d'affermage,
- Mi-2015 : sélection des prestataires pour les études et les travaux et le partenaire privé pour la DSP.

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique a mis en place un RIP de collecte en 2008 dans le cadre d'une délégation de service public avec ADTIM. Il a pour mission :
 - Le dégroupage ADSL de 236 NRA, soit 96 % de la population couverte,
 - La couverture des 12 000 foyers en zones blanches du haut débit,
 - La desserte en très haut débit FttO des entreprises et des services publics sur 250 ZA, avec 2 800 sites raccordables,
 - La desserte FTTH de 11 000 logements sur le parc public locatif en zone urbaine sensible.